

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Barème applicable depuis le 1^{er} janvier 2021

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

- **Gérance avec Garantie du paiement des Loyers impayés et détériorations immobilières**
(voir Conditions en Agence)
 - Sur les loyers annuels encaissés charges comprises :7,50 % H.T soit 9 % TTC
- **Gérance sans Garantie du paiement des Loyers impayés et détériorations immobilières**
 - Sur les loyers annuels appelés charges comprises :5% H.T soit 6 % TTC
- **Estimation**
 - Estimation locativeGRATUITE

HONORAIRES GESTION TECHNIQUE

- Honoraires de gestion des sinistres d'assurance à la charge du Bailleur50,00€TTC
- Honoraires de gestion et le suivi administratif et comptable de travaux sur le bien à la charge du bailleur :

Montant des travaux :Montant des honoraires
Jusqu'à 1.000€ HT :Inclus dans la gestion courante
De 1.001€ HT à 3.000€ HT :5% HT du montant HT des travaux
Au-delà de 3.000€ HT :3% HT du montant HT des travaux
- *(Sur ces honoraires, s'ajoute la TVA au taux actuellement en vigueur de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale).*
- du bail à la demande du locataire120,00€ TTC

PRESTATIONS DE BUREAU ET ADMINISTRATIVES

- Prolongation et annulation de congé par le locataire :30,00€ TTC
- Frais d'avenant pour modification du bail à la charge du locataire120,00€ TTC